

# **Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 février 2016**

Le vingt-sept février deux mil seize à 9 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Juigné-sur-Sarthe se sont réunis en séance publique sous la présidence de M. Daniel CHEVALIER, Maire, sur convocation en date du 12 février 2016.

Etaient présents : MM. Daniel CHEVALIER, Maire, Claire GUERINEAU, 1<sup>ère</sup> Adjointe, Claude FOURNIER, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Jean-Luc BERGER, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Liliane ELY, Laurence GIRARD, Laurence BATAILLE Jean-Michel MALFROY, Guy de DURFORT, Nathalie LEC'HVIEN, Bruno LOUATRON, Violaine FORTIN.

Etait absent et excusé : MM. Christophe TOUCHET, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Carole BOUTET, Jérôme COUDREUSE.

Madame Liliane ELY est désignée secrétaire de séance.

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur TATO, président de l'association « Quartier Général Production » en charge de l'organisation du Festival « Jazz in Juigné », fait un point sur l'avancement de l'organisation, de la médiatisation et du financement de l'évènement.

Le Procès-Verbal de la séance du 15 janvier 2016 est approuvé avec les remarques et réserves suivantes :

- Monsieur LOUATRON précise que soit précisé en ce qui concerne le vote des subventions qu'il n'a pas participé au vote de la subvention attribuée à Ans-Traces-Sites.
- Madame ELY précise que son intervention concernant l'utilisation de la Voie Communale n°28 ne concernait pas seulement les habitants de Maupertuis mais l'ensemble des habitants de l'Ouest de la Commune.

## **Compte administratif 2015 de la Commune**

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, Monsieur le Maire quitte la séance au moment du vote du compte administratif. Le Conseil Municipal siège alors sous la présidence de Mme Claire GUERINEAU, 1<sup>ère</sup> adjointe.

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

### **Section de fonctionnement**

▪ Résultats reportés	0,00
▪ Dépenses de l'exercice	649 413,85
▪ Recettes de l'exercice	806 224,33
▪ Résultat de l'exercice	156 810,48
▪ Résultat de clôture	156 810,48

### **Section d'investissement**

▪ Résultats reportés	15 544,46
▪ Dépenses de l'exercice	461 729,29
▪ Recettes de l'exercice	475 049,61
▪ Résultat de l'exercice	13 320,32
▪ Résultat de clôture	28 864,78

### Restes à réaliser

▪ En dépenses d'investissement	252 000,00
▪ En recettes d'investissement	120 955,00
▪ Solde	-131 045,00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **Compte administratif 2015 service Assainissement**

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, Monsieur le Maire quitte la séance au moment du vote du compte administratif. Le Conseil Municipal siège alors sous la présidence de Mme Claire GUERINEAU, 1<sup>ère</sup> adjointe.

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

#### Section de fonctionnement

▪ Résultats reportés	0,00
▪ Dépenses de l'exercice	39 387,27
▪ Recettes de l'exercice	85 786,81
▪ Résultat de l'exercice	46 399,54
▪ Résultat de clôture	46 399,54

#### Section d'investissement

▪ Résultats reportés	-62 522,67
▪ Dépenses de l'exercice	43 557,96
▪ Recettes de l'exercice	74 948,12
▪ Résultat de l'exercice	31 390,16
▪ Résultat de clôture	-31 132,51

### Restes à réaliser

▪ En dépenses d'investissement	16 000,00
▪ En recettes d'investissement	0,00
▪ Solde	-16 000,00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **Point sur la convention SATESE**

M. BERGER présente au Conseil Municipal le projet de convention à intervenir avec le SATESE, organisme du Conseil Départemental chargé du contrôle des installations d'assainissement, pour la période 2016-2018. Il propose au Conseil Municipal de surseoir à sa décision dans la mesure où le coût de cette prestation passerait de 382,89 € en 2015 à 691,60 € en 2016 pour des contrôles moins nombreux sur la station principale, bilans qui seraient complètement supprimés sur les unités de traitement (actuellement tous les 2 ans).

## **Service Public d'Assainissement Non Collectif**

Monsieur BERGER rend compte de la réunion du SPANC à laquelle il a récemment assisté. Il précise qu'il s'agit d'un service intercommunal chargé du contrôle des installations d'assainissement autonomes (habitations non raccordées au réseau collectif). En 2010, 2583 installations avaient été contrôlées sur le territoire de la Communauté de Communes de Sablé. Pour Juigné, 75 installations avaient été jugées non conformes sur les 125 existantes.

Une technicienne vient d'être engagée par la Communauté de Communes afin de réenclencher une campagne de vérification.

## **Compte de gestion 2015 de la Commune**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par M. Jean-Paul BODIN, receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'Ordonnateur,

Approuve le compte de gestion dressé par M. BODIN, receveur municipal.

## **Compte de gestion 2015 du service Assainissement**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par M. Jean-Paul BODIN, receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'Ordonnateur,

Approuve le compte de gestion dressé par M. BODIN, receveur municipal.

## **Demandes de subventions**

- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande de subvention de l'Association Sportive de Juigné à hauteur de 4 000 € pour laquelle il avait été demandé des explications précises avant le vote de cette subvention. Entendu ces éclaircissements, le Conseil Municipal propose, avant toute décision, que Monsieur le Maire rencontre le Président de l'ASJ.
- Monsieur le Maire présente une demande de subvention de l'Association de Parents d'Elèves de l'Ecole Publique dans le but de financer pour partie des sorties scolaires de fin d'année. Le budget s'établit à 1 070 € environ, le financement restant à charge de l'APE de l'Ecole Publique représentant 50% de ce montant soit 535 €. L'association demande une subvention en vue de la prise en charge de tout ou partie de ce dernier montant. Après délibération, compte tenu des efforts financiers conséquents consentis par la commune en 2015 (restructuration de l'école, achats de matériels informatiques et numériques, achat de mobiliers...), considérant qu'une subvention a déjà attribuée à l'APE de l'Ecole Publique pour l'année 2016 d'un montant de 594 € (18€ par élève), le Conseil Municipal décide par vote à main levée, à l'unanimité des votants (11 voix) de ne pas attribuer de subvention à l'APE de l'Ecole Publique pour les sorties de fin d'année scolaire. Il est précisé que Mme Violaine FORTIN, membre de l'APE, n'a pas participé au vote.
- Monsieur le Maire fait part d'une demande de subvention de 3 cavalières du centre équestre de « La Coquelinière » d'Auvers-le-Hamon qui participeront aux championnats de France d'équitation 2016. 1 d'entre elles est domiciliée sur la commune. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande car il s'agit d'une démarche privée et non associative, le centre équestre n'étant pas situé, par ailleurs, sur le territoire de la Commune.

## **Subvention de fonctionnement de l'école privée pour l'année 2016**

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal que l'article 11 du contrat d'association avec l'Etat n°103 signé entre le Préfet de la Sarthe et la Directrice de l'Ecole Privée du Sacré Cœur de Juigné-sur-Sarthe détermine que « la commune assume la charge des dépenses de fonctionnement pour les seuls élèves domiciliés dans la commune ».

Il présente au Conseil Municipal le calcul comptable établi sur la base du compte administratif 2015 pour déterminer la subvention de la commune à verser à l'école privée pour l'année 2016. Cette participation est calculée sur la base des dépenses de fonctionnement de l'école publique de la commune pour l'année civile 2015, dans les conditions fixées par l'article 7 du décret n°60.389 modifié.

La subvention de l'école privée pour l'année 2016 s'établit à 40 000 € soit 975,61 €/élève (41 élèves de l'école privée domiciliés à Juigné). Cette subvention est payable trimestriellement par tiers (13 333 € x 2 trimestres scolaires + 13 334 € x 1 trimestre).

Après délibération, le Conseil Municipal attribue cette subvention et s'engage à inscrire les crédits nécessaires à son règlement sur le budget primitif 2016 (art. 6558) étant précisé que Mme LEC'HVIEN, présidente de l'OGEC de l'école privée, ne participe pas au vote de cette subvention.

## **Projet d'effacement des réseaux aériens de téléphone RD22 – Sainte-Barbe**

- Par délibération en date du 6 février 2015, le Conseil Municipal a donné son accord sur le principe d'une opération d'effacement du réseau téléphonique existant en coordination avec le programme Résorption du réseau électrique réalisé par le Département.
- L'étude d'exécution réalisée par les entreprises titulaires du marché départemental fait ressortir pour le génie civil de télécommunication, non compris le câblage et la dépose du réseau, un coût de 19 000 € HT.
- Conformément à la décision du Conseil Départemental en date du 7 février 2002, le reste à financer par la commune est de 60% du coût HT soit 11 400 € Net pour le génie civil de télécommunication, non compris le câblage et la dépose du réseau.

Orange assurera la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de câblage et de dépose du réseau dont le financement est assuré à 60% par la commune et à 40% par le Département. Cette prestation est estimée par Orange à 6 000 € HT

La mise en souterrain du réseau d'éclairage public est assurée sous la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de la ville qui en assure le financement.

Le mise en souterrain du réseau électrique est assurée sous la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre du département qui en assure le financement.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune ;
- Sollicite le Département pour la réalisation de ce projet ;
- Accepte de participer à 60% du coût HT des travaux soit 11 400 € Net pour le génie civil de télécommunication ;
- Confirme l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet ;
- Le Conseil municipal prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de la réalisation, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

## Remboursement d'une subvention au titre du Fonds de Solidarité Territoriale

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 15 janvier 2016 décidant l'abandon du projet d'aménagement d'un accotement le long de la RD 22.

Il précise que la Commune avait bénéficié sur ce projet d'un acompte de 30% sur subvention au titre du Fonds de Solidarité Territoriale de la Ligne à Grande Vitesse à hauteur de 19 778,40 €.

Il convient donc de rembourser le montant de cet acompte à SNCF Réseau, gestionnaire du Fonds de Solidarité Territoriale.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le remboursement de la somme de 19 778,40 € à SNCF Réseau.

## Questions diverses

↳ Monsieur le Maire expose le Conseil Municipal que Monsieur FOURNIER, actuel 2<sup>ème</sup> Adjoint, souhaite prendre du recul avec ses fonctions électives. Après réflexion et échanges, il propose de nommer Monsieur FOURNIER, conseiller délégué chargé des travaux de bâtiments, et confier ses autres attributions à lui-même et à M. BERGER (urbanisme, travaux de voirie, ...). Une délibération sera prise lors de la prochaine réunion afin de fixer les indemnités de conseiller délégué de Monsieur FOURNIER.

↳ Madame Laurence BATAILLE rend compte de la réunion de préparation du Schéma de Cohérence Territoriale à laquelle elle a récemment assisté sur la thématique environnementale.

↳ Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la mise sous tension de traction électrique de la Ligne à Grande Vitesse débutera le 1<sup>er</sup> août 2016 et qu'il a reçu à ce titre des informations concernant la procédure à suivre afin d'obtenir une mise hors tension d'urgence. Une information à propos de cette procédure sera indiquée sur le site internet de la commune.

↳ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. XEREZ, réfugié syrien, résidant à Juigné, animera une conférence sur la situation actuelle de la Syrie, le vendredi 18 mars à 20h30 dans la salle des associations située à l'étage de la Mairie.

↳ Deux dates sont fixées et proposées au Conseil Municipal :

- Samedi 2 avril à partir de 9 heures : Tri du matériel et des matériaux à jeter, à vendre ou à conserver dans l'atelier communal ;
- Samedi 23 avril à partir de 9 heures : Tri du matériel dans la « maison Mouillé »

↳ Une réunion de la commission chargée de l'aménagement du bourg sera programmée rapidement afin de lancer la réflexion sur cette opération qui pourrait débuter en 2018.

↳ Liliane ELY sollicite de nouveau Monsieur le Maire à propos de la sécurisation du hameau de Maupertuis compte tenu de la vitesse excessive des véhicules. Il lui est rappelé qu'il s'agit d'une route départementale et que la compétence est donc assurée par les services du Conseil Départemental. Madame ELY demande au Vice-Président de cette collectivité de les questionner sur un éventuel aménagement.

↳ Madame ELY souhaite une harmonisation des bureaux de vote en ce qui concerne la présentation d'une pièce d'identité lors des élections. Il est rappelé que la présentation d'une pièce d'identité est obligatoire dans les communes de plus de 1000 habitants. Cependant, une adaptation pragmatique et de bon sens de la loi est indispensable dans les communes comme

Juigné. Ainsi, il semble que dans le cas de la non-présentation de la carte électorale, il est utile de présenter une pièce d'identité ce qui doit être facultatif dans le cas contraire.

- ↳ Violaine FORTIN demande les conditions d'affichage sur la voie publique pour la publicité des manifestations. Monsieur le Maire lui répond qu'il est interdit de fixer des affiches sur les panneaux de signalisation routière et qu'il faut prévoir sa dépose les jours qui suivent la manifestation.
- ↳ Jean-Luc BERGER rend compte de la lassitude des riverains de la route de Bellevue sur les délais de réfection de cette voie annoncée depuis plusieurs semaines. Les intempéries récentes semblent être la cause de ce retard.
- ↳ Monsieur BERGER s'inquiète des conséquences du rétablissement de la RD 252 vers la RD 4 sur le trafic routier dans la Côte de la Grange prévue en fin d'année 2017.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12h15.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au vendredi 1<sup>er</sup> avril 2016 à 20 heures.  
Une réunion privée de préparation du budget 2016 aura lieu le mercredi 16 mars 2016 à 20 heures.

Daniel CHEVALIER

Claire GUERINEAU

Claude FOURNIER

Christophe TOUCHET  
*Absent*

Jean-Luc BERGER

Liliane ELY

Laurence GIRARD

Laurence BATAILLE

Jean-Michel MALFROY

Carole BOUTET  
*Absente*

Guy de DURFORT

Jérôme COUDREUSE  
*Absent*

Violaine FORTIN

Nathalie LEC'HVIEN

Bruno LOUATRON